



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

98^e séance plénière

Lundi 6 juillet 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa (Ouganda)

En l'absence du Président, M^{me} Rambally (Sainte-Lucie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 13 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

- a) **Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

Projet de résolution (A/69/L.50/Rev.1)

La Présidente par intérim (parle en anglais) :

Les membres se rappelleront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 13 a) de l'ordre du jour, conjointement avec le point 115 de l'ordre du jour, et a adopté la résolution 69/15 à sa 51^e séance plénière, le 14 novembre 2014. Les membres se souviendront également qu'au titre du point 13 a) de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la résolution 69/282 de l'Assemblée générale à sa 92^e séance plénière, le 3 juin 2015.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud qui va présenter le projet de résolution A/69/L.50/Rev.1.

M. Malawane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) :
J'ai l'honneur, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de présenter le projet de résolution A/69/L.50/Rev.1, intitulé « Suivi de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition ». Compte tenu de certains changements portant sur la forme, nous souhaitons apporter quelques modifications au projet de résolution.

Premièrement, nous demandons que, dans le premier alinéa du préambule, soit incluse une référence à la résolution 68/231 du 20 décembre 2013.

Deuxièmement, concernant le troisième alinéa du préambule, nous demandons que le libellé du projet de texte reprenne ce qui a été convenu lors des négociations. Il devrait donc se lire comme suit :

« Notant avec préoccupation qu'il faut éliminer la faim et prévenir toutes les formes de malnutrition dans le monde entier, en particulier la sous-alimentation, l'hypotrophie nutritionnelle, l'émaciation, l'insuffisance pondérale et le surpoids chez les enfants de moins de 5 ans, et l'anémie chez les femmes et les enfants, entre autres carences en oligoéléments, et renverser la tendance à la hausse du nombre de personnes en surpoids ou obèses et réduire le fardeau que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-20869(F)



Document adapté

Merci de recycler



constituent les maladies non transmissibles liées à l'alimentation dans tous les groupes d'âge. »

La dernière modification concerne le quatrième alinéa du préambule, qui doit se lire comme suit :

« Notant avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds international de développement agricole, en collaboration avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, apportent aux gouvernements qui en font la demande un appui pour la mise au point, l'amélioration et l'application des politiques, programmes et plans visant à régler les nombreux problèmes que pose la malnutrition. »

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier la facilitatrice du projet de résolution des efforts qu'elle a déployés pour faire aboutir rapidement les consultations. Je voudrais également exprimer ma gratitude à toutes les délégations pour leur engagement constructif, ainsi qu'au Secrétariat pour son aide. Je recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution A/69/L.50/Rev.1 par consensus.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.50/Rev.1, intitulé « Suivi de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition », tel que révisé oralement.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis le dépôt du projet de résolution A/69/L.50/Rev.1, outre les pays énumérés dans ce document, l'Italie s'en est portée coauteur.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.50/Rev.1, tel que révisé oralement ?

Le projet de résolution A/69/L.50/Rev.1, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 69/310).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 13 a) de l'ordre du jour.

Point 123 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise

Projet de résolution (A/69/L.78)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 123 et ses points subsidiaires a) à y) à sa 48^e séance plénière, le 11 novembre 2014.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Timor-Leste, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.78.

M^{me} Mesquita Borges (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Au nom des États membres de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), l'Angola, le Brésil, Cabo Verde, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Mozambique, le Portugal, Sao Tomé-et-Principe et, mon pays, le Timor-Leste, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/69/L.78, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise », au titre du point 123 h) de l'ordre du jour.

La Communauté regroupe 240 millions de personnes, réparties dans neuf pays situés sur quatre continents et unies par une langue commune et de solides liens culturels. Ses principaux objectifs sont de renforcer le dialogue diplomatique et politique, de développer la coopération dans tous les domaines et de promouvoir le portugais. La CPLP est déterminée à renforcer la coopération entre ses États membres, avec d'autres États ainsi qu'avec des organisations régionales et multilatérales telles que l'ONU et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies.

À la dixième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CPLP, tenue à Dili le 23 juillet 2014 sur le thème « La Communauté face à la mondialisation », les dirigeants ont constaté qu'il leur fallait renforcer la coopération dans les domaines économique et entrepreneurial et ont réaffirmé leur volonté de renforcer le droit à une nourriture suffisante dans les grandes orientations nationales et locales. À la Conférence, la Guinée équatoriale est devenue le neuvième État membre de la Communauté et la Géorgie,

le Japon, la Namibie et la Turquie ont été admis en qualité de membres associés.

Comme indiqué lors du débat thématique de haut niveau sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, ce projet de résolution vise à renforcer le partenariat avec l'ONU en vue d'atteindre des objectifs communs, notamment en matière de droits de l'homme, de santé, d'éducation, de science et de culture, d'alimentation et d'agriculture, d'administration publique, de science et de technologie.

Le projet de résolution se félicite du rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, prend note des efforts déployés par le Secrétaire général et son Représentant spécial pour la Guinée-Bissau, ainsi que par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, en particulier l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union européenne, et apprécie le rôle que jouent la Commission de consolidation de la paix et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Le projet de résolution se félicite également que le Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau ait repris ses travaux, ce groupe constituant un excellent exemple de la coopération menée entre l'Organisation des Nations Unies, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté des pays de langue portugaise au service du peuple bissau-guinéen. Le projet de résolution prend également note avec satisfaction de la tenue de la conférence internationale organisée à Bruxelles le 25 mars 2015 sous les auspices du Gouvernement bissau-guinéen, de l'Union européenne et du Programme des Nations Unies pour le développement, à laquelle la CPLP a également participé.

Pour terminer, je voudrais, au nom des États membres de la CPLP, exprimer notre profonde gratitude aux pays qui ont contribué à enrichir le texte du projet de résolution et à ceux qui s'en sont portés coauteurs. Nous sommes très heureux du nombre si élevé de coauteurs et de l'appui considérable recueilli cette année, et nous souhaitons donc que le projet de résolution soit adopté sans être mis aux voix.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.78, intitulé « Coopération entre

l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis le dépôt du projet de résolution A/69/L.78, outre les pays énumérés dans ce document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Canada, Équateur et République de Moldova.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.78?

Le projet de résolution A/69/L.78 est adopté (résolution 69/311).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 123 h) de l'ordre du jour.

Point 14 de l'ordre du jour (*suite*)

Culture de paix

Projet de résolution (A/69/L.76)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat au titre du point 14 de l'ordre du jour et adopté les résolutions 69/139 et 69/140 à sa 72^e séance plénière, le 15 décembre 2014. Les membres se souviendront également qu'au titre du même point de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la résolution 69/281 à sa 91^e séance plénière, le 28 mai 2015.

Je donne maintenant la parole au représentant permanent de l'Espagne, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.76.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je me félicite vivement que soit présenté aujourd'hui pour adoption par l'Assemblée générale le deuxième projet de résolution relatif à l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies.

Lorsque, en 2004, l'Espagne a lancé un appel à l'Assemblée générale aux fins de la création d'une alliance des civilisations, son objectif était de répondre à la nécessité que la communauté internationale entreprenne, aux niveaux institutionnel et de la société civile, des efforts résolus pour promouvoir la diversité comme moyen d'aller de l'avant, de surmonter les préjugés et d'œuvrer en commun en faveur de la tolérance.

Depuis son lancement officiel par le Secrétaire général en 2005, lorsque le projet présenté par l'Espagne est devenu une initiative de l'ONU parrainée par l'Espagne et la Turquie, le développement de ce projet ne peut être qualifié que de réussi. Le Groupe des amis compte plus de 140 membres issus de toutes les zones géographiques et organisations internationales. Six forums ont déjà eu lieu et cette initiative s'est développée au niveau international sur la base de projets concrets dans les quatre domaines d'action prioritaires, au niveau régional grâce à la mise en place de stratégies pour l'Europe du Sud-Est, la Méditerranée et l'Amérique latine, ainsi que dans le cadre de consultations régionales en Asie et dans le Pacifique et entre les pays de la Ligue des États arabes.

Les deux Hauts-Représentants nommés par le Secrétaire général à la tête de l'Alliance des civilisations – l'ancien Président du Portugal, M. Jorge Sampaio, et le Haut-Représentant en exercice, M. Al-Nasser – ont contribué à son développement en mettant en place plusieurs plans d'action biennaux et la procédure d'examen stratégique. Je les remercie du travail accompli. Toutefois, l'aspect le plus important de cette initiative au cours des 10 dernières années a été sa transformation en une plateforme de dialogue et de coopération, créant des liens entre la société civile, les autorités locales, les universités et un grand nombre d'autres acteurs. Cet équilibre est actuellement très positif, mais cela ne doit pas nous empêcher de continuer à réinventer et à renforcer cet instrument commun pour lutter plus efficacement contre les menaces changeantes auxquelles nous sommes confrontés actuellement. L'augmentation récente du nombre d'attaques terroristes et de la violence pour motifs religieux et la montée de l'extrémisme violent nous obligent à renforcer l'action de l'Alliance. Nous appelons ses dirigeants à répondre aux attentes de tous ceux qui appuient cette initiative.

Nous espérons que le texte du projet de résolution (A/69/L.76) – qui sera celui de la deuxième résolution adoptée sur la question après la résolution 64/14, adoptée en 2009, et qui est parrainé par plus de 100 pays, preuve que l'Assemblée générale appuie pleinement cette initiative – sera notre instrument de travail pour les années à venir. Je vais donc souligner quelques questions sur lesquelles j'espère que ce projet de résolution permettra à l'Alliance d'axer ses activités.

Premièrement, l'Alliance est en mesure de promouvoir la prévention des conflits, la médiation et la réconciliation. Les projets mis en place doivent répondre

à la nécessité croissante de prévenir les conflits et, le cas échéant, de contribuer à y mettre un terme et à rétablir la paix sur la base de programmes de promotion du dialogue et du respect entre les cultures et les religions.

Deuxièmement, la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent exige de renforcer la coopération interinstitutionnelle au sein du système des Nations Unies et avec les divers organes et programmes et d'élaborer des politiques qui tiennent compte des aspects interculturels et interreligieux.

Troisièmement, une plus grande participation des parlements nationaux à la promotion du respect interculturel et à la lutte contre les causes profondes des conflits serait extrêmement bénéfique.

Le Groupe des amis et les points de contact ont un rôle important à jouer dans la mise au point de stratégies et d'initiatives de l'Alliance. À cet effet, nous prions le Haut-Représentant de les mettre plus souvent à contribution. Avec ce projet de résolution, tant la Turquie, l'autre auteur du texte, que l'Espagne espèrent consolider l'intégration constitutionnelle de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies tout en définissant plus précisément son mandat sur la base des quatre piliers d'action : l'éducation, les jeunes, les médias et la migration.

Enfin, nous remercions sincèrement toutes les délégations concernées de leur participation constructive et active aux négociations, en particulier les experts, ainsi que toutes les délégations qui ont manifesté leur appui en s'associant aux auteurs du texte. Nous devons à présent passer des paroles aux actes et renforcer le dialogue interculturel et interreligieux.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.76, intitulé « Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/69/L.76, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Andorre, Arabie saoudite, Bélarus, Bénin, Brunéi Darussalam, Cabo Verde, Cameroun, Colombie, Égypte, Émirats arabes unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Grenade, Iraq, Irlande, Liechtenstein, Mongolie, Mozambique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Palaos,

Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République tchèque, Saint-Marin, Saint Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Serbie, Seychelles, Soudan, Timor-Leste, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu et Viet Nam.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.76?

Le projet de résolution A/69/L.76 est adopté (résolution 69/312).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Nitzan (Israël) (*parle en anglais*) : Israël s'est associé au consensus sur la résolution 69/312, concernant l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons la coopération et le dialogue interculturels. Cependant, nous tenons à ce qu'il soit pris acte du fait que nous ne considérons pas la Stratégie arabe unifiée mentionnée dans la résolution comme contraignante pour Israël.

M. Sargsyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais féliciter le Président pour le brio et le professionnalisme avec lesquels il fait avancer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et le remercier de nous donner l'occasion de faire connaître nos vues au titre de cet important point de l'ordre du jour.

L'Arménie reconnaît l'importance de la résolution 69/312, intitulée « Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies », et se félicite des efforts de ses principaux coauteurs, qui sont basés sur la forte conviction que le respect et la tolérance à l'égard de l'identité, de l'origine ethnique et de l'héritage culturel et religieux d'autrui sont des conditions préalables importantes pour une coexistence harmonieuse et pacifique.

Tel que stipulé dans la résolution, le fléau du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, est une source de vive préoccupation. À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par la propagation de ce fléau dans notre voisinage immédiat, où l'appareil officiel de

l'État et le chef de l'État sont les véritables instigateurs du discours haineux et de la diffamation d'autrui.

S'agissant du lieu où doit se tenir le septième Forum mondial prévu en 2016, nous voudrions réaffirmer notre inquiétude persistante au sujet de la poursuite du recours à la diffusion de la haine et à l'incitation à la haine contre l'Arménie et son peuple, y compris au plus haut niveau, par les dirigeants du pays hôte du Forum. Un tel climat de haine et d'intolérance n'est pas de bon augure pour les principes de l'Alliance. Il suscite aussi d'importantes inquiétudes au sujet de la sûreté et de la sécurité des potentiels représentants de l'Arménie au Forum. Il soulève des questions au sujet de la capacité du pays hôte de fournir des conditions de participation régulières, sûres et égales et de garantir l'intégrité du Forum. C'est pourquoi nous exhortons le pays hôte à donner de solides garanties quant à une participation sûre, sécurisée et égale de l'Arménie au Forum. Nous appelons aussi l'attention des autres membres de l'Alliance et de son secrétariat sur nos préoccupations.

Pour finir, l'Arménie espère que l'Alliance continuera de s'attacher à son message positif favorisant la diversité et l'harmonie entre les civilisations.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

Je donne maintenant la parole aux membres qui veulent faire des déclarations après l'adoption de la résolution 69/312.

M^{me} Arfaoui Harbaoui (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord me féliciter, au nom de la délégation de mon pays, de l'engagement des organismes des Nations Unies, notamment l'Alliance des civilisations, et du rôle actif qu'ils jouent dans le renforcement d'une culture de paix et de non-violence, ainsi que de leurs précieuses contributions. Nous sommes aussi reconnaissants à l'Espagne et à la Turquie d'avoir pris l'initiative de présenter le texte de la résolution 69/312 adoptée aujourd'hui au titre du point 14 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, « Culture de paix ».

Nous sommes tous en faveur d'une culture de paix, à laquelle aspire l'humanité tout entière et qui se trouve au cœur de la Charte des Nations Unies. Le renforcement, la sensibilisation et l'esprit d'une culture de paix sont à la base de la gestion et de l'aplanissement des divergences et des divisions que connaît aujourd'hui le monde. Ce sont ces divergences qui nous empêchent

d'atteindre notre objectif commun, à savoir la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement durable, et qui engendrent partout dans le monde l'inégalité, la discrimination, la mésentente, le fanatisme et la haine, qui sont tous des sources de conflit.

C'est pourquoi il importe absolument de construire et de développer une culture de paix partout dans le monde et de diffuser la tolérance, le respect, l'amour de l'autre et le respect de la diversité, indépendamment de l'appartenance communautaire, de la couleur de la peau, du sexe, de l'origine ethnique et de la religion. Par conséquent, si nous voulons que le chaos, les troubles et la violence ne caractérisent plus le monde d'aujourd'hui, il faut que nous favorisions une culture de paix.

Dans l'objectif d'instaurer durablement la paix, la stabilité et la prospérité dans tous les pays, l'Alliance des civilisations s'est attachée à faire participer les pays membres et les organismes compétents des Nations Unies, notamment l'UNESCO – qui joue un rôle important et contribue à la consécration des principes de l'Alliance – au renforcement du dialogue entre les religions et les cultures aux niveaux national, régional et international, par le biais de programmes de travail liés à la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022). Cette dernière offre l'occasion de prendre des mesures concrètes en vue de renforcer le dialogue entre les cultures et les religions grâce à l'éducation, à la migration, les médias et les jeunes – les quatre domaines d'action de l'Alliance des civilisations.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'appui de mon pays aux objectifs et aux priorités du programme de bourses de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, qui vise à renforcer l'échange de connaissances et de données d'expériences entre les jeunes représentants la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et les jeunes représentant l'Europe et l'Amérique du Nord. Nous sommes heureux d'accueillir du 16 au 27 octobre une délégation de représentants d'Europe et d'Amérique du Nord dans le cadre d'une tournée dans la région MENA – Moyen-Orient et Afrique du Nord.

En conclusion, la délégation de mon pays se réjouit de s'être portée coauteur de la résolution. Nous désirons tous construire un monde exempt de violence et de guerre et vivre en paix et en harmonie. Je voudrais indiquer que mon pays est d'accord avec le rapport du Secrétaire général sur une culture de paix, de dialogue et de coopération entre les religions et les civilisations en vue de la paix, étant donné que la paix doit être

considérée comme l'un des aspects stratégiques du programme de développement pour l'après-2015. Nous souscrivons également à la recommandation formulée à cet égard par la Directrice générale de l'UNESCO, à savoir que la paix n'est pas seulement l'absence de guerre; elle exige aussi le respect et la garantie des droits légitimes des peuples, de leur dignité, de leur diversité et du dialogue entre les cultures. Pour ce faire, nous devons œuvrer inlassablement à l'avènement d'un monde plus sûr et plus pacifique pour nos enfants et pour les générations futures.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les Missions permanentes de l'Espagne et de la Turquie d'avoir présenté la résolution 69/312, une résolution importante que le Bangladesh se réjouit d'avoir parrainée. Le Bangladesh est convaincu que toutes les cultures et civilisations contribuent à l'enrichissement de l'humanité, sachant qu'il importe de respecter et de comprendre la diversité religieuse et culturelle dans le monde entier, et encourageant la tolérance, le respect, le dialogue et la coopération entre les différentes cultures, civilisations et populations.

Le Bangladesh est très attaché à l'importance que revêt le dialogue interculturel et interconfessionnel pour promouvoir la tolérance et la réconciliation sur les questions liées à la coexistence pacifique entre les cultures, les religions et les croyances. Nous soulignons le rôle de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies dans la mise en œuvre de ce programme au sein du système des Nations Unies en coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, et avec les gouvernements et la société civile.

L'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies est l'un des forums majeurs des Nations Unies pour le dialogue interculturel, l'entente et la coopération. Il met en contact gouvernements, juristes, autorités locales, organisations de la société civile, médias et personnalités qui se consacrent à la promotion de l'entente entre différentes communautés.

À cet égard, il me plaît d'informer l'Assemblée que le Bangladesh a été l'un des premiers à se porter coauteur de la résolution sur une culture de paix, et ce dès 1999. L'année dernière, nous avons marqué son quinzième anniversaire par l'adoption de la résolution 69/139, intitulée « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une

culture de paix », parrainée par plus de 100 pays et adoptée par consensus le 15 décembre 2014.

La résolution 69/139, sur une culture de paix, reconnaît aussi le rôle de l'Alliance des civilisations. La résolution sur une culture de paix part du principe que tous malentendus, violences et autres maux sont le résultat de l'esprit d'intolérance et de haine; c'est pourquoi il convient de favoriser un esprit de tolérance et de respect pour tous, indépendamment de la religion, de l'origine ethnique ou de la couleur de la peau. Employons-nous tous ensemble à mettre en place un monde transformé et pacifique, qui serve mieux les intérêts des populations et de la planète : un monde plus ouvert et plus équitable pour tous dans lequel personne n'est laissé pour compte.

M^{me} Ibrahimova (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : L'Azerbaïdjan s'est rallié au consensus sur la résolution 69/312, et, au nom de mon pays, je voudrais en souligner l'importance. Le rôle et les objectifs de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies intègrent les valeurs humanistes des sociétés et réaffirment que la religion et la diversité sont sources de paix et de coexistence. À cet égard, je tiens à remercier les principaux coauteurs, à savoir la Turquie et l'Espagne, des efforts inlassables qu'ils ont fournis pour intégrer des éléments importants dans la résolution.

Mon pays a toujours fait une place à la tolérance religieuse. Les membres de tous les groupes multiethniques et multiconfessionnels cohabitent comme dans une grande famille en Azerbaïdjan. C'est en ce moment historique que nous sommes tous confrontés à une remise en question des valeurs de la Charte des Nations Unies – la négligence à leur égard menaçant les valeurs qui nous sont si chères : la diversité, l'identité, le pluralisme et la liberté de religion.

Pendant plusieurs décennies, le dialogue interculturel a joué un rôle important pour asseoir le leadership de mon pays sur la scène internationale. C'est en effet avec une immense fierté que je rappelle que mon pays a accueilli au printemps dernier le Forum mondial sur le dialogue interculturel et, immédiatement après celui-ci, les tout premiers Jeux olympiques européens, qui ont rassemblé des participants venus des pays voisins, et ce malgré les intérêts politiques, l'antipathie, les positions nationalistes ou le mépris du droit international qu'ils affichent.

Étant donné son attachement à cette question, l'Azerbaïdjan accueillera le septième Forum de l'Alliance des civilisations, et il se félicitera de la participation de tous les pays.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : Au nom de ses principaux coauteurs, je tiens à exprimer notre sincère gratitude à toutes les délégations pour l'adoption par consensus de la résolution 69/312, sur l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons tout particulièrement du grand nombre de pays de toutes les régions qui ont parrainé la résolution. Nous estimons que cet appui illustre la noble cause que défend et promeut l'Alliance depuis sa création. Nos efforts communs visant à lutter contre la discrimination, la xénophobie et l'extrémisme sont aujourd'hui plus importants que jamais. La résolution précise en outre la position institutionnelle de l'Alliance, qui revêt une importance essentielle pour l'accomplissement de ses tâches. En cette occasion, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à toutes les délégations qui ont pris une part active au processus de négociation et qui ont enrichi le texte de cette résolution historique par leurs précieuses contributions. Nous sommes convaincus que, grâce à ce nouvel appui et à ces nouvelles orientations politiques, le Secrétariat pourra poursuivre ses activités de manière efficace.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

Je voudrais tout d'abord exprimer notre profonde gratitude à l'Espagne et à la Turquie, principaux coauteurs de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, pour leur rôle de chef de file ainsi que pour l'excellent travail qu'elles ont accompli en tant que principaux coauteurs de la résolution 69/312, que l'Assemblée vient d'adopter.

Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à une montée spectaculaire de la radicalisation et de l'extrémisme violent. L'adoption de la présente résolution survient au moment où l'ONU, ses États

Membres et la communauté internationale doivent plus que jamais intensifier leurs efforts pour promouvoir une meilleure compréhension et un plus grand respect entre les civilisations, les cultures, les religions et les croyances, sur la base des droits fondamentaux de tout être humain et de la prévalence des valeurs universelles qui sont au cœur de l'Organisation.

La tâche qu'accomplit l'Alliance des civilisations en promouvant ses quatre domaines d'action, à savoir les jeunes, l'éducation, les médias et la migration, de même que les valeurs telles que la prévention des conflits, la médiation et la réconciliation, est essentielle pour relever les défis auxquels nous sommes actuellement confrontés. La résolution met en exergue le rôle du Groupe des Amis et des coordonnateurs. Nous encourageons le Haut-Représentant à instaurer un dialogue constant avec le Groupe des Amis et avec les coordonnateurs sur les priorités stratégiques, ainsi que sur les activités concrètes, pour permettre l'appropriation idoine par les gouvernements et les partenaires qui soutiennent l'Alliance.

Nous tenons par ailleurs à rendre hommage à l'action menée en la matière par l'UNESCO et par le Secrétariat, ainsi qu'à d'autres initiatives, parmi lesquelles la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures et le Centre international du Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interculturel et interreligieux. Nous encourageons l'Alliance à tirer profit des synergies et de la complémentarité de tous les acteurs œuvrant dans son domaine de compétence.

L'adoption par consensus de cette résolution montre de façon manifeste l'importance que les États Membres attachent au rôle de l'Alliance, et fournit des orientations politiques lui permettant de poursuivre ses importants travaux.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 14 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 55.